

Lyon, 7 avril 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Lyon Eco Energie déploie...ses aides !**

Créé à l'été 2014, le dispositif « **Lyon Eco Energie** » concerne de plus en plus de TPE-PME du territoire métropolitain. Cette nouvelle offre de services à destination des entreprises de moins de 250 salariés est une démarche multi-partenariale adossée au Plan Climat Energie Territorial de la Métropole de Lyon.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Un accompagnement **gratuit** pour aider les TPE/PME à réduire leurs consommations énergétiques et donc à améliorer leur compétitivité.

#### **Comment cela se traduit-il ?**

1. Un conseiller visite l'entreprise. Il étudie les installations et recueille les données.
2. Il analyse les factures énergétiques, la répartition des consommations d'énergie et met en lumière des leviers d'action.
3. Il présente son rapport final et propose des outils de suivi, une sensibilisation aux bonnes pratiques et des propositions de pistes d'action.
4. Point d'étape à un an. Bilan des actions réalisées et aide à la résolution des difficultés rencontrées.

#### **Qui peut en bénéficier ?**

**Toute entreprise de moins de 250 salariés** installée sur le territoire de la Métropole de Lyon (hors secteur tertiaire).

**CONTACT Presse :**

[rguillet@grandlyon.org](mailto:rguillet@grandlyon.org) 04 26 99 37 52

## **Quel intérêt pour l'entreprise ?**

- **Evaluation** de sa consommation d'énergie
- Compréhension et **optimisation** de sa facture énergétique
- **Hiérarchisation** des actions à entreprendre
- **Sensibilisation** aux bonnes pratiques
- **Propositions** de solutions adaptées
- **Accompagnement** possible vers des spécialistes
- **Réduction durable de ses coûts**

Lancé à l'été 2014, le dispositif vise un premier objectif de 200 visites-énergie en 3 ans. Une cinquantaine d'entreprises ont déjà été accompagnées, ce qui prouve qu'il répond à la fois à un besoin et une demande des TPE/PME.

Si la perspective d'envisager des aménagements pour réduire les dépenses énergétiques est de plus en plus envisagée par les chefs d'entreprise, le passage à l'acte ne se fait pas toujours, faute d'accompagnement. Le dispositif « Lyon Eco Energie » a été mis en place pour répondre à cette problématique.

### **Les partenaires du dispositif :**

La Métropole qui mobilise ses ressources en interne et porte le dispositif est accompagnée par l'**ADEME** et la **Région Rhône-Alpes**.

La **CCI** (Chambre de Commerce et d'industrie) et la **CMA** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ont, chacune, créé un poste de conseiller énergétique pour assurer l'accompagnement du dispositif sur le terrain, auprès des entreprises.

Après avoir été sollicités, les deux conseillers passent en revue toutes les installations des sites industriels : machines, éclairage, chauffage, ventilation, isolation etc.

C'est à l'issue de cette visite approfondie qu'ils proposent un pré-diagnostic puis un plan d'action priorisé selon un rapport **efficacité-coût**.

**CONTACT Presse :**

[rguillet@grandlyon.org](mailto:rguillet@grandlyon.org) 04 26 99 37 52